

# **COMPTE RENDU**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021**

**Présents** : Sandrine BALLU, Laura BRUNEL, Laurent CARVAT, Pascal FAYOLLE, Antoine GALLAND, Jean-Claude LACROIX, Anne-Marie KORTYLEWSKI, Sébastien LARGE, Magali LEGROS, Patrick LHORISSON, Fabrice LONGEFAY, Maurice MEGARES, Cécile MORET-NIZET, Jocelyne ORTON, Anne REBOULE, Charlotte SOCIE,  
Marie-Pierre BAROUX excusée  
Martin TRESCA excusé, a donné pouvoir à Pascal FAYOLLE  
Emeric FORESTIER excusé, a donné pouvoir à Anne REBOULE

Secrétaire de séance : Sébastien LARGE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 février 2021 à l'unanimité

Fabrice Longefay, Maire, présente à l'ensemble du conseil municipal Mme Nelly Varagnat qui remplacera Mme Sylvie PHILIPPE au poste de secrétaire générale à compter du 22 mai 2021. Il indique que suite aux entretiens réalisés par l'adjoint au personnel, Sylvie Philippe et lui-même, quatre personnes ont été retenues et convoquées à nouveau pour un deuxième entretien avec les autres adjoints. Mme Varagnat a été retenue à l'issue de ce deuxième entretien.

### **1 Vote du compte de gestion 2020 pour la commune**

Monsieur Jean-Claude Lacroix, adjoint aux finances, présente les comptes du budget principal 2020 de la commune arrêtés par le percepteur. En section de fonctionnement, les recettes nettes s'élèvent à 1 071 632.07 € et les dépenses nettes à 677 314.70 € soit un excédent pour l'année 2020 de 394 317.37 €. En section d'investissement, les recettes nettes s'élèvent à 460 158.88 € et les dépenses nettes à 1 140 158.55 € soit un déficit pour l'année 2020 de 679 999.67 €. Il indique que ce déficit est dû aux travaux de l'école maternelle et restaurant scolaire dont le montant dépensé pour cette année est de 960 031.23 €. Il indique que les chiffres constatés dans le compte de gestion du percepteur sont identiques au compte administratif de la commune.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du percepteur à l'unanimité.

### **2 Vote du compte administratif 2020 pour la commune**

Monsieur Jean-Claude Lacroix adjoint aux finances, présente le compte administratif par chapitre en fonctionnement et en investissement. Il explique l'articulation d'un budget avec deux sections : fonctionnement et investissement et l'intérieur des dépenses et des recettes. Il indique d'une part, que 60 % des recettes de fonctionnement proviennent des taxes (taxes des ménages et dotations de l'Etat) et d'autre part que la commune pourrait percevoir d'autres recettes d'investissement à savoir la vente de biens. Il indique que les dépenses de fonctionnement devront être mieux ciblées sur le prochain budget afin de rapprocher au plus près le montant budgété du montant réalisé. Un travail est fait actuellement avec les adjoints pour établir une projection des dépenses et recettes sur l'ensemble du mandat. Malgré le déficit de 679 999.67 € en section d'investissement cette année, le résultat de clôture est de 261 264.68 €. Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal.

### **3 Vote du compte de gestion 2020 pour le budget de la zone d'activité de Blaceret**

Monsieur Jean-Claude Lacroix adjoint aux finances, présente les comptes du budget du lotissement de Blaceret pour l'année 2020 arrêtés par le percepteur. Il précise que le dernier terrain a été vendu en 2020 et qu'il y a eu des travaux de finition pour 10 070 €. Il indique que les montants du compte de gestion sont en tous points conformes au compte administratif de la zone d'activité de Blaceret. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du percepteur.

#### **4 Vote du compte administratif 2020 pour le budget de la zone d'activité de Blaceret**

Monsieur Jean-Claude Lacroix adjoint aux finances, présente le détail du compte administratif en fonctionnement et en investissement. Il rappelle qu'il s'agit du dernier compte administratif puisque ce budget a été clos au 31 décembre 2020 avec un excédent de 90 352.46 € qui a été reversé au budget de la commune. Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du lotissement d'activité de Blaceret.

#### **5 Affectation du résultat du budget principal**

Monsieur Jean-Claude Lacroix adjoint aux finances, propose d'affecter à la section d'investissement au budget 2021 la somme de 300 000 € provenant du résultat cumulé de la section de fonctionnement qui s'élève à 1 298 521.81 €. Pascal Fayolle demande comment a été calculée la somme de 300 000 €. Jean-Claude Lacroix lui répond que les projets pour 2021 ainsi que les recettes ont été étudiés et que 300 000 € semble être la somme nécessaire à basculer en investissement. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **6 Fiscalisation du SYDER partielle ou totale**

Monsieur Jean-Claude Lacroix adjoint aux finances, informe que le montant des charges du SYDER pour notre commune s'élève pour l'année 2021 à 70 563.32 € et qu'il est possible de fiscaliser ou budgétiser tout ou en partie cette somme. Il propose d'inscrire au budget 2021 la somme de somme de 53 563.32 € et de fiscaliser la somme de 17 000 €. Il précise que la fiscalisation de cette somme que l'on retrouvait sur notre feuille d'imposition de la taxe d'habitation va maintenant être sur la feuille d'imposition des taxes foncières, la taxe d'habitation ayant été supprimée pour 80 % des foyers.

Monsieur le Maire indique que l'Etat a supprimé la taxe d'habitation en expliquant qu'il compenserait celle-ci mais finalement, on se rend compte qu'il ne prend pas en charge les montants fiscalisés des syndicats qui, par conséquent, se retrouvent sur la taxe foncière. Il regrette que ce soit donc seulement les propriétaires qui payent cette partie de la taxe d'habitation qui auparavant était payée par tous les habitants de la commune. Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

#### **7 Vote des taux d'imposition**

Monsieur Jean-Claude Lacroix adjoint aux finances, rappelle la délibération prise lors de la séance du 11 février 2021 et indique que celle-ci doit être revue suite à des informations reçues en mairie le 17 février 2021. Il indique que le taux de la taxe d'habitation ne doit plus être voté puisqu'il est maintenant figé soit 14.21 % pour notre commune. Concernant la taxe foncière des propriétés bâties, le taux de référence communal est égal au taux actuel (17.31 %) augmenté du taux du Département (11.03 %) soit un total de 28.34 %. Pour le taux de la TFPNB (taxe foncière propriété non bâtie), il reste à 18.87 %. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **8 Avenant n°2 au lot n°5 du marché de travaux école-restaurant scolaire**

Monsieur Jean-Claude Lacroix adjoint aux finances, informe le conseil municipal qu'un avenant négatif (lot n°5 : Façades) est proposé concernant des moins-values (échafaudage, enduits de façade, plafond extérieur). Ce dernier se monte à - 2 263.68 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **9 Avenant n°1 au lot n°14 du marché de travaux école-restaurant scolaire**

Monsieur Jean-Claude Lacroix adjoint aux finances, informe qu'un avenant pour le lot n°14 (aménagements extérieurs) est proposé. Il s'agit de plus-value concernant l'accès au parking, la pose de bordures et plantations d'arbres dans la cour intérieure et la création du quai de livraison pour les repas. Le montant s'élève à 8 673.36 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **10 Avenant n°5 au lot n°1 du marché de travaux école-restaurant scolaire**

Monsieur Jean-Claude Lacroix adjoint aux finances, informe qu'un avenant pour le lot n°1 (terrassement - VRD) est proposé. Il s'agit de travaux pour l'élargissement du trottoir le long de la départementale 19. Cet avenant s'élève à 2 175.92 € TTC. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **11 Détermination du montant des indemnités de fonction des adjoints et des conseillers délégués**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. Sébastien Large souhaite laisser une partie de la délégation qu'il avait à propos de l'urbanisme et qu'elle soit confiée à un conseiller délégué. Monsieur le Maire a donné son accord et a nommé Mme Magali Legros comme conseillère déléguée par arrêté municipal.

Il rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 23 mai, a fixé à 5 le nombre d'adjoints.

Les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoints sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de fonction publique.

Les adjoints d'une commune de notre strate démographique perçoivent un maximum de 19.80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit un montant brut de 770.10 € (valeur janvier 2020). Concernant les adjoints, il sera proposé de conserver une indemnité à hauteur de 80 % donc un taux de 15.84 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit un montant brut de 616.08 € pour le premier, le troisième et le cinquième adjoints, une indemnité à hauteur de 53.33 % donc un taux de 10.56 % soit un montant brut de 410.72 € pour le quatrième adjoint et une indemnité à hauteur de 385.83 € soit un taux de 9.92 % pour le deuxième adjoint.

Suite à la nomination d'une conseillère déléguée par arrêté municipal, il est proposé pour cette dernière une indemnité à hauteur de 29.90 % soit un taux de 5.92 % pour un montant brut de 230.25 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

#### **CAVBS :**

Monsieur le Maire indique que la CAVBS va rénover la gare du Tacot qui appartient à cette dernière. Il informe également que la CAVBS va refaire une nouvelle station d'épuration. Le coût estimé est de 1 500 000 €, l'agence de l'eau devrait subventionner à hauteur de 50 %. Le pré attenant à la station d'épuration serait utilisé et l'agglomération a entamé des négociations avec M. Duperray afin d'acquiescer un autre pré également attenant. Cette nouvelle station devrait utiliser des solutions plus naturelles pour le traitement des eaux. Il s'est assuré auprès de la CAVBS que les voisins ne seront pas dérangés par les odeurs et il lui a été répondu que ce sera encore mieux que ce qui existe actuellement.

#### **Commission culture :**

Charlotte Socié adjointe à la culture informe le conseil municipal de la demande de la commune de Salles-Arbuissonnas qui demande l'autorisation d'emprunter des livres à la bibliothèque pour son service périscolaire de garderie. Elle indique qu'il a été répondu que la commune de Salles-Arbuissonnas devait verser une subvention à la commune de Blacé afin d'avoir accès à ce service comme la commune de Vaux en Beaujolais le fait avec de Le Pérreon.

Charlotte Socié indique que deux spectacles sont prévus : l'un le 8 mai à la salle des fêtes (Bal les pieds sur la table) et l'autre le 3 novembre (Bout de ficelle). Un autre spectacle est réservé : « Harpe Vagabonde et chansons en accordéon » ainsi qu'une journée « Découvrir l'impression 3D ».

#### **Commission scolaire :**

Charlotte Socié adjointe aux affaires périscolaires, informe le conseil municipal que le dossier Plan de relance Continuité Pédagogique a été fait.

Elle indique que les inscriptions aux écoles pour la rentrée 2021/2022 sont en cours.

Concernant l'école élémentaire, des enfants ont été testés positifs au COVID (variant anglais) mais il faut trois cas dans la même classe pour une fermeture, ce qui n'était pas le cas. Des enfants ont été cependant placés à l'isolement puisqu'ils étaient « cas contact » soit en ayant été présent à la garderie soit présent à la même table au restaurant scolaire. Il est très facile de retrouver les enfants qui ont été en contact à la garderie puisque chaque enfant a un code barre et ce dernier est badgé lorsqu'il quitte la garderie. Le problème est plus complexe au restaurant scolaire, c'est pourquoi un nouveau protocole a été mis en place chaque jour à savoir : la mise en place d'une feuille par table où il est inscrit le nom des enfants à la même table.

Charlotte Socié indique également que le comportement de certains enfants commence à poser problème auprès du personnel communal.

#### Commission enfance et jeunesse :

Charlotte Socié adjointe enfance et jeunesse, informe le conseil municipal que la subvention d'équilibre attribuée à l'association des familles pour le centre de loisirs sera identique à celle de 2020. Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal pour acter cette dernière. Elle indique que l'agrément délivré par la PMI arrive à échéance et que cette dernière va prendre RDV pour visiter à nouveau les locaux ainsi que la nouvelle salle polyvalente. La PMI doit également visiter les locaux des communes de Salles-Arbuissonnas et Saint Julien afin de permettre au centre de loisirs de les utiliser.

#### Commission environnement :

Sandrine Ballu, adjointe à la commission environnement, informe le conseil municipal que la CAVBS travaille actuellement sur une aide qui pourrait être proposée aux acquéreurs de vélos électriques. Cette aide pourrait être un complément de l'aide qui sera versée par la commune. La commission a également contacté des magasins de vélos électriques afin de discuter sur un éventuel partenariat pour obtenir des réductions à l'achat ou à la location.

Elle informe que la voie du tacot sera aménagée en voie verte. Monsieur Kleinknecht avait fait un tracé très précis de la voie du tacot.

Une société propose la vente de piège pour les frelons asiatiques. Sandrine Ballu précise que c'est en ce moment qu'il faut agir et qu'il faudrait que les communes environnantes le fassent également afin de pouvoir éradiquer plus facilement les frelons asiatiques.

#### CCAS :

Sandrine Ballu vice-présidente du CCAS, informe que ce dernier se réunira semaine prochaine. Concernant le portage de repas, elle indique que plusieurs résidents de la maison de Blandine adhèrent à ce service et que cela donne un surcroît de travail à la fois au secrétariat et à la fois à Mme Blanc qui livre les repas. Un RDV a été pris avec la responsable de la maison de Blandine afin de trouver une solution qui pourra satisfaire toutes les parties.

#### Commission Vivre ensemble :

Sandrine Ballu adjointe à la commission « vivre ensemble », informe que le rallye motos prévu les 1<sup>er</sup> et 2 mai 2021 a été annulé par les organisateurs en raison de la crise sanitaire. Anne Reboule indique avoir participé par visioconférence à l'assemblée générale de l'association Univers des Jeunes. Elle fait part des remerciements de l'association pour la subvention ainsi que pour le prêt des locaux. Pour la première année, l'association a valorisé à hauteur de 20 000 € dans ses comptes les avantages en nature à savoir le prêt de la salle des fêtes ainsi que les fluides pour l'organisation de ses activités. C'est devenu une obligation pour elle. L'association réfléchit à un éventuel remboursement des adhésions pour les activités qui n'ont pas pu se tenir en visioconférence.

#### Commission communication :

Laura Brunel adjointe à la communication, informe que le flash municipal sera prêt début avril et que l'impression sera faite par une société.

Concernant la protection informatique du secrétariat de mairie (sauvegarde, maintenance, protection du matériel, messagerie), un devis a été demandé à un autre prestataire afin de comparer les prix. Elle indique qu'un groupe de travail sera mis en place et que le personnel du secrétariat sera associé. Concernant la messagerie de la mairie qui arrive à saturation, Laura Brunel a contacté Réseau des communes qui peut proposer une boîte mail intégrée avec le site internet. On attend leur proposition tarifaire.

#### Commission travaux :

Jean-Claude Lacroix adjoint aux travaux, fait part de l'avancement des travaux de l'école maternelle-restaurant scolaire. Il indique qu'il va y avoir un gros coup d'accélération pendant les vacances de Pâques (extérieur, gazon, arbustes...puis enrobé du parking, trottoir et cour).

Il informe que plusieurs devis ont été demandés concernant la réfection du toit de l'école maternelle. La société Toit Beaujolais sera retenue, celle-ci s'étant engagée à intervenir en juillet-août.

Concernant le pavage du cimetière, la zone à paver a été revue à la baisse afin de limiter le coût. Des devis sont en attente de réception concernant le parvis de la mairie.

Commission voirie :

Sébastien Large adjoint à la voirie indique que les travaux de réfection de route sont terminés Impasse du château bleu et rue des Carrières. La route de Pravins a été réparée. La réfection de l'impasse des Vierres et de l'impasse de Grammont est prévue en 2021. Concernant l'expérimentation du centre bourg, la route du cellier va changer de sens. Il rappelle qu'un cahier de doléances est à disposition de la population au secrétariat de mairie. Le plateau ralentisseur prévu à hauteur de l'école maternelle sera réalisé pendant les vacances de Pâques. Il informe le conseil municipal de sa démission de son poste d'adjoint mais indique qu'il reste conseiller municipal.

Prochain conseil : Jeudi 01/04/2021 à 20h à la salle des fêtes  
Séance levée à 21h30